

MODIFICATION N°3
Approbation 2022

SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

RÈGLEMENT

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

SOMMAIRE

PIP A1 - Hameau intercommunal du Gayet-Vieux-Collonges.....	p.4
PIP A2 - Hameau de la Jardinière.....	p.8
PIP A3 - Le bourg.....	p.12

Identification

Localisation : Rue Gayet ; chemin de Braizieux ; rue Montgelas ; rue du Vieux-Collonges

Typologie : Tissu de hameau

Valeur : Mémoirelle, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

Source : étude patrimoniale urbaine et architecturale, phase 1, diagnostic patrimonial, Archipat, 2014.

- Le hameau du Vieux-Collonges est un ensemble intercommunal, développé sur les communes de Collonges-au-Mont-d'Or, tout à l'ouest et Saint-Cyr au Mont-d'Or. Afin de conserver et de mettre en valeur sa cohérence, il sera traité comme une seule entité faisant abstraction de la limite communale. Cependant, s'il y a lieu, les spécificités propres à chaque commune seront relevées.

- Cet ensemble témoigne du caractère historique de la commune.

- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial comprend des Eléments Bâties Patrimoniaux repérés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Centre historique de la commune de Collonges-au-Mont d'Or, le hameau du Gayet/Vieux-Collonges est constitué d'un bâti d'une grande valeur patrimoniale.

- Le tissu urbain présente un vocabulaire typique des pays de pente (maisons dans la pente, terrasses, murs de soutènement) et produit un espace public de qualité (angle de rues ...).

- L'importance des dénivelés, la qualité du paysage urbain et naturel font de ce hameau un secteur particulièrement sensible.

- Murs et alignements en pierres dorées constituent un cadre de qualité pour les rues étroites du hameau. Les murs des grandes propriétés notamment sont particulièrement remarquables. La présence de ces murs et l'é étroitesse des rues contraignent la circulation automobile et ne permettent pas aux véhicules de se croiser.

- Les maisons sont situées en retrait ou à l'alignement de la voie. Elles bénéficient très souvent d'une cour ou d'un jardin en lien avec la voie. On observe de très beaux arbres en surplomb, couplés aux murs de soutènement.

Le tissu urbain est ainsi aéré par des poches végétales qui contribuent à la qualité paysagère de l'ensemble.

- Le jeu entre murs, portails, pignons, perrons, jardins et pentes, se retrouve dans toute la partie la plus ancienne. La rue Montgelas par exemple, présente un alignement bâti et une interface entre espace privé et public, particulièrement intéressants

- On peut globalement identifier trois types de bâtis anciens:

< Le tissu ancien et les demeures bourgeoises : Regroupés sur la partie haute du hameau, les bâtiments anciens sont tous construits en pierres dorées des Monts d'Or. Ils se développent sur 2 ou 3 niveaux. La majeure partie des maisons sont des demeures bourgeoises d'un grand intérêt patrimonial. C'est sur ce secteur que la qualité du dialogue entre pentes, murs, bâtiments et végétal est la plus évidente.



Caractéristiques à retenir

< Les grandes propriétés : Deux propriétés de ce type sont identifiées (Maison Braizieu à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et maison Mongelas). Elles présentent les mêmes qualités que les demeures bourgeoises. Leur spécificité repose sur la présence de parcs importants présentant un intérêt en tant que tel (composition du parc et boisements remarquables).

< Le tissu « villageois », moins qualitatif que les types précédents, se développe le long de la route de Saint-Romain et sur le secteur de l'Ancienne Mairie, de part et d'autre de la rue Gayet, qui constitue la limite communale avec Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. Rue Gayet, le parcellaire est légèrement lanieré et perpendiculaire à la voie. Il laisse se développer le bâti dans l'épaisseur de la parcelle organisée autour de cours et venelles. L'alignement est discontinu. Il est plus marqué au sud de la rue Gayet (côté saint-Cyr). Route de Saint-Romain, les bâtiments présentent murs, pignons, porches qui participent à la structuration du hameau.

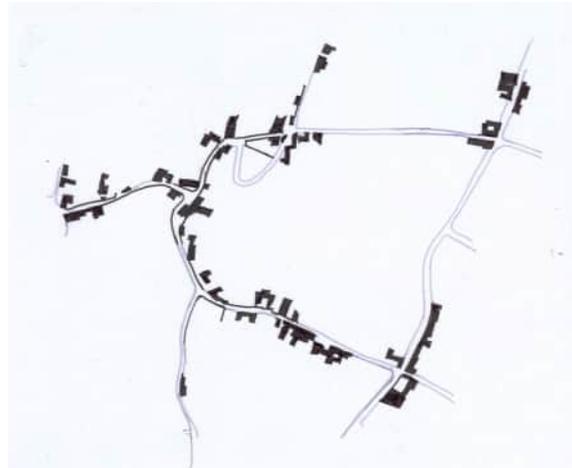
- Outre les éléments bâtis patrimoniaux, d'autres bâtiments intéressants, pour leurs valeurs urbaines ou historiques, sont présents :

< 2, 4, 8, 12 rue Montgelas ; 23 rue du vieux-collonges ;

< 22, 12 rue Gayet avec le portail d'une ancienne usine ;

< 25, 47 route de Saint-Romain ; 4 rue du Puits Saint-Nizier . 4 chemin de Braizieux

L'alignement bâti



La présence du végétal



Les trois types de tissus urbains :



■ Tissu ancien et maisons de maître

■ Grandes propriétés

■ Tissu "villageois"

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont admises. Sur les volumes annexes, d'autres types de toitures sont admises. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seuls les volumes-enveloppes de toiture et couronnement (VETC) bas sont admis.

Sur la séquence de bâti continu de la rue du Gayet, toute construction doit respecter une implantation orthogonale par rapport à la voie.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés, sauf percée ponctuelle. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Identification

Localisation : Rue de la Jardinière

Typologie : Tissu de hameau

Valeur : Mémoirelle, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

Source : étude patrimoniale urbaine et architecturale, phase 1, diagnostic patrimonial, Archipat, 2014.

- Installé presque en fond de vallon, le hameau de la Jardinière s'accroche sur la pente en une succession de murs et murets de pierres dorées. On y trouve de hautes et anciennes carrières maintenant délaissées ou investies par des équipements (exemple : terrains de tennis de la Bussière).

- Il s'agit du plus important hameau au XVe siècle.

- Ce hameau se concentre le long de la rue de la Jardinière, autour de la rue de la Carca, à la limite de Saint-Didier au Mont d'Or.

- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte un Élément Bâti Patrimonial (EBP) identifié au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- L'ensemble possède une forte homogénéité du bâti, au niveau du gabarit, mais également de l'aspect. En effet, les façades et murs d'enceinte sont en pierre apparente, ce qui renforce l'unité et l'identité du hameau.

- Le hameau est inscrit dans la pente.

- Le tissu est constitué d'un bâti continu implanté à l'alignement, hormis au sud de la rue Carca où deux maisons sont en retrait d'alignement, précédées par une cour et un mur bas en pierre.

- Il se développe surtout, pour la partie est, en seconde bande.

- Le bâti s'organise de part et d'autre de la rue de la Jardinière, accentuant le sentiment d'étroitesse de la rue. A noter, la présence d'une séquence continue sur rue, au nord du chemin de la Roche, bâtie uniquement sur la partie ouest. La partie Est non bâtie offre des points de vue sur le grand paysage, accentués par le relief en pente.

- Les bâtiments sont de facture modeste, présentant des façades secondaires sur rue. En revanche, la maison Finet, au n°18 rue de la Jardinière, possède un caractère bourgeois plus prononcé. Elle est annoncée rue de la Jardinière par un portail en pierre dorée à génoise et rue de l'indiennerie par un portail en ferronnerie ouvragée avec un monogramme dans le fronton, sur lequel est inscrit « La Jardinière, 1880 ».

Le parc de la propriété a été loti par des pavillons, mais il est encore lisible grâce à la présence d'arbres remarquables. La propriété est circonscrite par un mur en pierre.

- La qualité urbaine et paysagère est rehaussée par la présence de plusieurs grandes propriétés qui introduisent la végétation dans ce hameau très minéral : notamment, la maison Finet, avec son parc planté sur des remblais de



Caractéristiques à retenir

carrières et la propriété à l'angle de la rue de la Jardinière et du chemin de la Roche.

- On peut noter la présence d'une sculpture de la vierge dans une niche, au nord de la maison Finet avec pour inscription dans un cartouche en pierre : « Notre-Dame de la Jardinière, priez pour nous ». Cet édicule constitue un repère dans le paysage de la rue.

- Le paysage des pierres dorées, le relief, le rapport entre les vides et les pleins, la simplicité et la modestie des volumes bâtis, rehaussées par quelques éléments plus soignés, caractérisent donc l'identité du hameau de Jardinière.

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont admises. Sur les volumes annexes, d'autres types de toitures sont admises. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seuls les volumes-enveloppes de toiture et couronnement (VETC) bas sont admis.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés, sauf percée ponctuelle. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Identification

Localisation : Rue Ampère ; rue Claude Fouilloux ; rue Jean Meunier ; rue du Ferroux ; rue du Mont d'Or ; rue Carnot ; rue Pierre Dupont ; rue des Ecoles ; rue Lieutenant A. Gérard ; chemin du Couter ;

Typologie : Tissu des cités historiques

Valeur : Mémoire, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

Source : *Etude patrimoniale urbaine et architecturale, phase 1, diagnostic patrimonial, Archipat, 2014.*

- Cet Ensemble urbain constitue la centralité d'origine de la commune, à proximité des vestiges de l'ancien château.

- Il se compose de plusieurs séquences :

< Le tissu s'étire essentiellement le long de la rue Claude Fouilloux/ rue du Mont d'Or, de façon semi-continue et avec une certaine densité bâtie. Les maisons de ville sont implantées en front de rue. Elles possèdent des gabarits et morphologies homogènes, avec un épannelage qui varie peu d'un niveau en moyenne.

< Les rues Pierre Dupont, Gabriel Péri, Lieutenant André Gérard et la route de Lyon sont également composées d'un habitat ancien.

< Le chemin du Couter possède un bâti ancien, au niveau de la courbure de la voie. Il mène ensuite au Clos Saint Benoit.

< La rue Carnot est quant à elle marquée par les institutions, avec l'école nationale supérieure de la Police.

< La rue Pasteur et la cote Blatterie sont plutôt composées d'un habitat bourgeois aéré, constitué de parcs boisés et de maisons bourgeoises.

< On remarque une organisation relativement concentrique au départ de la place du Général du Gaulle, trace de l'ancien château.

CARACTERISTIQUES :

L'ancien château

- La tour de l'ancien château de Saint-Cyr et le clocher de l'ancienne église sont des éléments de repères dans le paysage urbain de la commune. Ils symbolisent le village ancien et constituent les derniers vestiges importants du château médiéval.

- Le tracé de l'enceinte est visible aujourd'hui par les constructions qui se sont adossées contre celle-ci mais aussi par la présence des anciens fossés.

- Depuis la place de la République, la trace de l'enceinte est visible entre les maisons du premier plan et celles à l'arrière-plan.

- Les portions d'enceinte au Nord et à l'Ouest qui se raccordaient à la tour ont été démolies.

- Par les adjonctions successives et la présence des tours anciennes, la forme urbaine de l'ancien château marque fortement le paysage et donne son identité au territoire. Les entrées dans l'enceinte du château sont encore en place : la principale depuis l'avenue Victor Hugo, l'autre depuis la rue des écoles.

- L'église du château était au cœur de l'enceinte, tandis qu'une première clôture au sein du château protégeait les bâtiments du pouvoir ; ce mur existe toujours autour du jardin de l'ancienne cure.



Caractéristiques à retenir

- L'ensemble de la structure de l'ancien château est tout à fait remarquable.

- Les vestiges militaires et administratifs du château témoignent des qualités patrimoniales des constructions de cette époque.

- Les pierres du château laissées à l'abandon ont été utilisées pour construire les maisons et consolider les chemins ; c'est ainsi qu'en 1830 la tour ronde du Nord disparaît. Celles du Sud vont disparaître quatre ans plus tard, lors de la construction de la nouvelle Mairie adossée aux remparts. Les tours conservées ont subi des modifications comme la tour du donjon qui devait certainement être plus haute.

- Les tours préservées, les deux accès par les portes d'origine, l'ancienne chambre de justice, le bâtiment de l'ancienne cure et son jardin, et la lisibilité de l'enceinte donnent à voir ce que pouvait être le château. Ces ouvrages en pierres dorées présentent des éléments architecturaux très intéressants (linteau en accolade, chaînage d'angle en pierre de taille, voûte en pierre...). Ils constituent les éléments emblématiques du château à préserver et témoignent du raffinement des occupants des lieux.

- Dans l'enceinte du château se trouvaient des bâtiments civils, en majorité conservés aujourd'hui.

Les premiers bâtiments étaient édifiés sur des parcelles extrêmement réduites et ne devaient pas être de grande qualité. Le bâtiment dit « des prisons » témoigne de l'étroitesse du bâti.

- Avec le temps, certaines familles notables ont pu acquérir plusieurs parcelles afin d'y édifier une demeure plus soignée.

- Les bâtiments ont subi des modifications au cours des différentes époques mais ils conservent des éléments architecturaux médiévaux (structure du bâti, linteaux en accolades, parements de pierre de taille, sols en pierre, baies à meneaux et traverses...)

La maison construite à l'intérieur du château, contre l'ancien mur Est présente un véritable palimpseste sur sa façade avec des baies à linteaux en accolade, des anciennes croisées à traverses et meneaux (transformées depuis), des balcons début XIXème, etc. Il faut noter la grande qualité de la taille de la pierre et des profils moulurés.

Le bourg

- Le bourg de Saint-Cyr s'est construit au cœur du château fortifié et des grands axes, en particulier le long de la rue

du Mont d'Or.

- Il s'organise autour d'espaces publics caractéristiques : place de la République, place Général de Gaulle, place Chanoine Chatard autour de l'église... La place Général de Gaulle constitue d'ailleurs le secteur commerçant du bourg, un carrefour important entre le Sud et le Nord de Saint-Cyr. La Place de la République, repose quant à elle, sur un socle en belvédère offrant des vues sur l'agglomération lyonnaise.

- Enfin, des édifices et espaces institutionnels sont venus s'ajouter au XIXème siècle comme la mairie, l'église avec sa place et au XXème siècle ; le groupe scolaire et l'école nationale de police.

De ce centre, une toile d'araignée viaire part en direction des hameaux.

- A proximité de la Place de la République et de la place Général De Gaulle, se trouvent des immeubles collectifs (trois à quatre niveaux) avec des commerces en rez-de-chaussée. Ils constituent le secteur commerçant du bourg. Leur alignement sur rue offre une densité au centre village que le tracé des rues et la topographie rendent pittoresque.

- Le patrimoine civil est également constitué de maisons de ville de diverses époques qui sont caractéristiques des mouvements architecturaux et des savoir-faire de leur époque. Elles sont parfois construites au milieu de leur parcelle ou en front de rue mais dans ce cas ce n'est pas la façade principale qui donne sur la rue. Ces maisons individuelles ont bien souvent un jardin ou un parc entouré de murs de clôture.

- De petites maisons plus modestes (trois niveaux maximum), en limite sur rue, constituent des ensembles urbains intéressants par leur composition d'ensemble.

- L'église actuelle de Saint-Cyr, de style néogothique, est construite entre 1866 et 1872 pour remplacer l'église du château. Le terrain est donné à la commune par Joseph Bellon, soyeux lyonnais. L'architecte local Pierre Bernard réalise l'église, le terrain en forte déclivité est nivelé et les pierres sont réemployées pour les fondations de l'édifice. En 1896, la façade et la construction du clocher seront achevées par Joannès Bernard, fils de Pierre Bernard.

L'église dont la flèche culmine à 346 mètres d'altitude a des vitraux de très belle qualité réalisés par l'artiste lyonnais Claudius Lavergne. L'ancienne église, dite « Salles des Vieilles Tours » date du XI ou XIIe et possède une tour carrée fortifiée en guise de clocher. En 2005, la commune réalise la restauration de la salle des Vieilles Tours où sont découverts des décors peints du XVème siècle très abîmés par un piquage au XVIIIème siècle.

Caractéristiques à retenir

Rue Pierre Dupont

Le bourg se caractérise également par des rues très étroites, comme la rue du Mont d'Or ou encore la rue Pierre Dupont qui témoignent du caractère historique du bourg. La rue Pierre Dupont est marquée également par du relief. Un système d'alternance des ensembles bâtis structure les deux rives de la rue, bien qu'une continuité bâtie soit assurée par de hauts murs qui renforcent l'impression d'étroitesse. Si la partie nord est assez urbaine avec du bâti de part et d'autre de la voie, l'implantation se desserre au fur et au mesure qu'on s'éloigne du bourg, bien que les murs continuent à jouer un rôle structurant. La face est de la rue est plus dégagée, avec des portions non bâties et fortement végétalisées, donnant sur le cœur d'ilot vert. Depuis la rue Gabriel Péri des percées visuelles vers le cœur d'ilot et la rue Pierre Dupont sont offertes par la discontinuité bâtie.

Bâtiments civils du bourg :

- Le bâtiment de l'ancienne mairie, donnant sur la place Général De Gaulle, date de 1834. Il a été réhabilité en logements en conservant la composition de la façade à l'identique.
- En 1966, la commune installe la Mairie dans la propriété léguée par la famille Reynier qui vient d'être récemment rénovée.
- L'actuelle école de Police est en fait un ancien domaine du XVIème siècle (maison Manissier) transformée en couvent en 1840 par les Ursulines. Le bâtiment devient en 1942 l'école Nationale de Police.
- L'école communale inaugurée en 1911 est un très bel exemple de l'architecture du style art nouveau des années 1910 évoluant déjà vers l'art déco.
- D'autres bâtiments publics comme la crèche ont été récemment construits dans le village. Ces bâtiments à l'architecture contemporaine s'intègrent de mieux en mieux dans le tissu du village.

Rue Pasteur et rue Jean et Catherine Reynier :

- Les rues sont ponctuées de maisons bourgeoises implantées le plus souvent en retrait d'alignement, dans des parcs boisés.
- Elles s'implantent de façon discontinue. La continuité sur rue est assurée par les murs d'enceinte en pierre et les clôtures.
- Les façades possèdent une architecture soignée : bandeau, corniche, encadrement de baie, arc en brique, appui de baie en saillie, entablement, ressaut de toiture, couverture en ardoises...
- La qualité paysagère est remarquable avec la présence de nombreux boisements de qualité et des frontages privés végétalisés, fortement perceptible depuis l'espace public.



Prescriptions

- Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont admises. Sur les volumes annexes, d'autres types de toitures sont admises. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seuls les volumes-enveloppes de toiture et couronnement (VETC) bas sont admis.

- Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

- Préserver la qualité paysagère

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés, sauf percée ponctuelle. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Les vues existantes sur le grand paysage sont préservées ; il en est de même pour les percées visuelles existantes depuis l'espace public sur les boisements des propriétés.

Rue Pierre Dupont :

Par leur implantation et leur ordonnancement, les constructions nouvelles ainsi que les extensions respecteront le principe d'une discontinuité bâtie, permettant de préserver, au-delà des murs d'enceintes bordant la voie, des percées visuelles généreuses sur les cœurs d'îlot. Dans cet objectif, une organisation en peigne des bâtiments est à privilégier